



LYCÉE LOUIS ARMAND

Lycée des métiers Nogent-sur-Marne

Photo

DOSSIER D'INSCRIPTION 2025-2026

B.T.S.



173 boulevard de Strasbourg
94130 Nogent-sur-Marne



www.larmand.fr



01.45.14.28.28



ce.0940118t@ac-creteil.fr

Nom :

Prénom :

CLASSE 2025/2026 :

Portable de l'étudiant (obligatoire) :

Mail de l'étudiant (obligatoire) :

RAPPEL DE LA SCOLARITÉ

Rappel de la scolarité en 2024-2025 :

Redoublement : Oui Non

Classe fréquentée :

Nom de l'établissement :

Adresse :

Code Postal, Commune :

L'inscription devient définitive après :

- l'obtention du baccalauréat
- la remise d'un dossier d'inscription complet

**LE DOSSIER DOIT ÊTRE RENDU COMPLET LORS DE L'INSCRIPTION.
TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ.**

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR

- L'avis d'affectation dans l'établissement
- La fiche secrétariat
- **Trois** photos d'identité, dont deux sont à coller ou à agrafes sur les documents du dossier d'inscription
- La fiche d'inscription à la demi-pension (+ RIB, + le quotient familial)
- La fiche d'urgence
- La fiche de renseignements médicaux (si nécessaire)
- La copie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport, titre de séjour)
- Le justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, quittance de loyer ou téléphone fixe)
- La copie des trois bulletins scolaires de l'année scolaire 2024/2025
- Le relevé de notes du baccalauréat ou la copie du diplôme
- La copie du certificat de participation à la Journée défense et citoyenneté (JDC) ou du recensement pour les élèves de 16 ans et plus (*recensement obligatoire dès l'âge de 16 ans*)

SITUATIONS PARTICULIÈRES

- Si mineur : Un extrait du jugement en cas de situation familiale particulière, mentionnant la garde de l'enfant mineur et les noms des responsables légaux,
- Pour les étudiants ayant obtenu un baccalauréat à l'étranger, il convient de lancer une procédure ENIC-NARIC qui permet l'obtention d'une attestation de comparabilité des diplômes. Vous recevrez une attestation qui nous permettra d'apprécier le niveau de diplôme en France par rapport au diplôme obtenu à l'étranger. L'attestation est obligatoire.

VIE SCOLAIRE

Sorties autorisées de l'établissement

Pour les étudiants mineurs et majeurs, le règlement intérieur de l'établissement prévoit un régime d'autodiscipline permettant aux apprenants de sortir librement de l'établissement en dehors des heures de cours.

Nous déclarons avoir pris connaissance des modalités de sortie de l'établissement.

Signatures

La signature du dossier d'inscription dans l'établissement vaut approbation pleine et entière du règlement intérieur accessible via le QR Code ci-dessous :



L'étudiant :

Le :

Signature

Si mineur, le responsable légal :

Nom, Prénom :

Le :

Signature



Autorisation d'utilisation et de publication de photos / vidéos ou traitement de données sensibles dans le cadre scolaire

Année scolaire 2025/2026

Nom : Prénom :

Classe : Date de naissance :

En respect du droit à l'image (article 9 du code civil) et du Règlement général sur la protection des données (RGPD), le chef d'établissement autorise les équipes pédagogiques et éducatives à :

- recueillir l'image des étudiants afin d'illustrer leurs activités,
- traiter les données personnelles sensibles concernant les étudiants (justificatifs médicaux, régime alimentaire, etc.).

Toutefois, la captation et la publication de ces images ou l'utilisation de données sensibles sont soumises au consentement des étudiants.

Ce consentement libre et éclairé est demandé à chaque étudiant ou à son représentant légal pour une publication encadrée ou un traitement par les équipes éducatives et pédagogiques dans le strict respect de la loi.

Votre consentement doit être explicite et sans ambiguïté. À défaut, votre refus de consentement doit nous être signifié dans ce document. L'établissement veillera dans la mesure du possible à ce que les droits de l'étudiant soient respectés.

Toutefois, nous attirons votre attention sur un point important : le refus de consentement à propos d'une donnée de santé indispensable à une activité peut entraîner la non-participation de l'étudiant à celle-ci. Par exemple, un voyage scolaire nécessite la transmission du carnet de santé et la communication d'une prescription médicale pour les étudiants avec des pathologies impliquant un traitement quotidien.

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ) s'engage à ce que la publication et la diffusion de l'image de l'étudiant, ainsi que les commentaires l'accompagnant ne portent pas atteinte à sa vie privée, à sa dignité et à sa réputation. En vertu du RGPD, entré en application le 25 mai 2018, l'étudiant ou son/ses représentant(s) légal/légaux dispose(nt) d'un libre accès aux photos concernant la personne mineure et a/ont le droit de demander à tout moment le retrait de celles-ci auprès du chef d'établissement (loi informatique et libertés du 6 janvier 1978).

Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour la gestion administrative du dossier de l'étudiant, pour les activités scolaires internes à l'établissement, sauf si les images ou les enregistrements sonores ne permettent pas de l'identifier.

Je soussigné(e),

Étudiant

autorise

n'autorise pas

le traitement de données sensibles et la prise, l'utilisation de photographies, vidéos et/ou d'enregistrements sonores me concernant.

Fait à : Le :

Signature de l'étudiant :